

FÊTES ET LOISIRS PONTOIS

Siège social : Mairie de SAINT DENIS LANNERAY
fetesetloisirspontois@outlook.com

Section Taekwondo

Formulaire d'inscription
Saison 2024-2025

NOM – PRENOM DE L'ADHERENT :

.....

DATE DE NAISSANCE : __/__/____

NOM – PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL POUR LES MINEURS :

.....

ADRESSE :

.....

.....

Téléphone fixe : __/__/__/__/__ Mobile 1 : __/__/__/__/__

Mobile 2 : __/__/__/__/__

E-mail (écrire en majuscules, SVP) :

.....

6-12 ans : 186 €

Pour les 13-17 ans, si taille > 1.50 m : + 5 €

13-17 ans : 206 €

Adultes : 251 €

DROIT A L'IMAGE : J'autorise Fêtes et Loisirs Pontois à utiliser les photographies et vidéos prises au sein des activités pour un usage public.

Je déclare avoir pris connaissance et avoir reçu une copie du règlement intérieur de la section TAEKWONDO de Fêtes et Loisirs Pontois et m'engage à m'y conformer.

Je m'engage à respecter la réglementation concernant les consignes sanitaires.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

FÊTES ET LOISIRS PONTOIS

Siège social : Mairie de SAINT DENIS LANNERAY
fetesetloisirspontois@outlook.com

Section Taekwondo

Règlement intérieur
Saison 2024-2025



Article 1 : les cours de TAEKWONDO sont proposés par Fêtes et Loisirs Pontois.

Ils ont lieu, pendant la période scolaire, au dojo et sont assurés par Serge MONROSE (Eure'l Taekwondo).

Article 2 : Responsabilité des objets personnels

Fêtes et Loisirs Pontois et Serge MONROSE ne seront pas responsables des objets personnels perdus, volés ou abîmés.

Article 3 : Locaux

Les locaux sont gracieusement mis à notre disposition par la commune de Saint Denis Lanneray. Ils doivent être rendus propres. Chacun veillera à ne rien laisser sur place après son départ.

Article 4 : Horaires, cotisation et adhésion à l'association :

Vendredi 18h00 – 19h30 (6-12 ans) : 186 € (si paiement en 3 fois : 66 € + 60 € + 60 €)

Vendredi 19h35 – 21h05 (13-17 ans) : 206 € (si paiement en 3 fois : 86 € + 60 € + 60 €)

Vendredi 19h35 – 21h05 (adultes) : 251 € (si paiement en 3 fois : 91 € + 80 € + 80 €)

Remise de 10 % sur la cotisation la moins chère pour un 2^e membre de la même famille.

Pour les 13-17 ans, si taille > 1.50 m : 5 €

Le règlement des cours est payable d'avance auprès de la trésorière de l'association (chèque à l'ordre de « Fêtes et Loisirs Pontois »). Paiement possible en 1, 2 ou 3 fois (tous les chèques doivent être donnés au moment de l'inscription).

En cas d'absence, même prolongée, aucune déduction ne sera effectuée, sauf cas de force majeure.

En cas de retard, l'adhérent s'intégrera le plus discrètement possible au groupe.

Article 5 : Certificat médical

Le certificat médical est obligatoire et il est à fournir au moment de l'inscription.

Il doit porter la mention « apte à la pratique et à la compétition Taekwondo ».